



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des Entreprises

TOURISME

l'Europe
s'engage
en France



DGE

Accélérer l'économie
de demain !

Guide des financements européens pour le tourisme

Septembre 2026

→ www.entreprises.gouv.fr



agence nationale
de la cohésion
des territoires

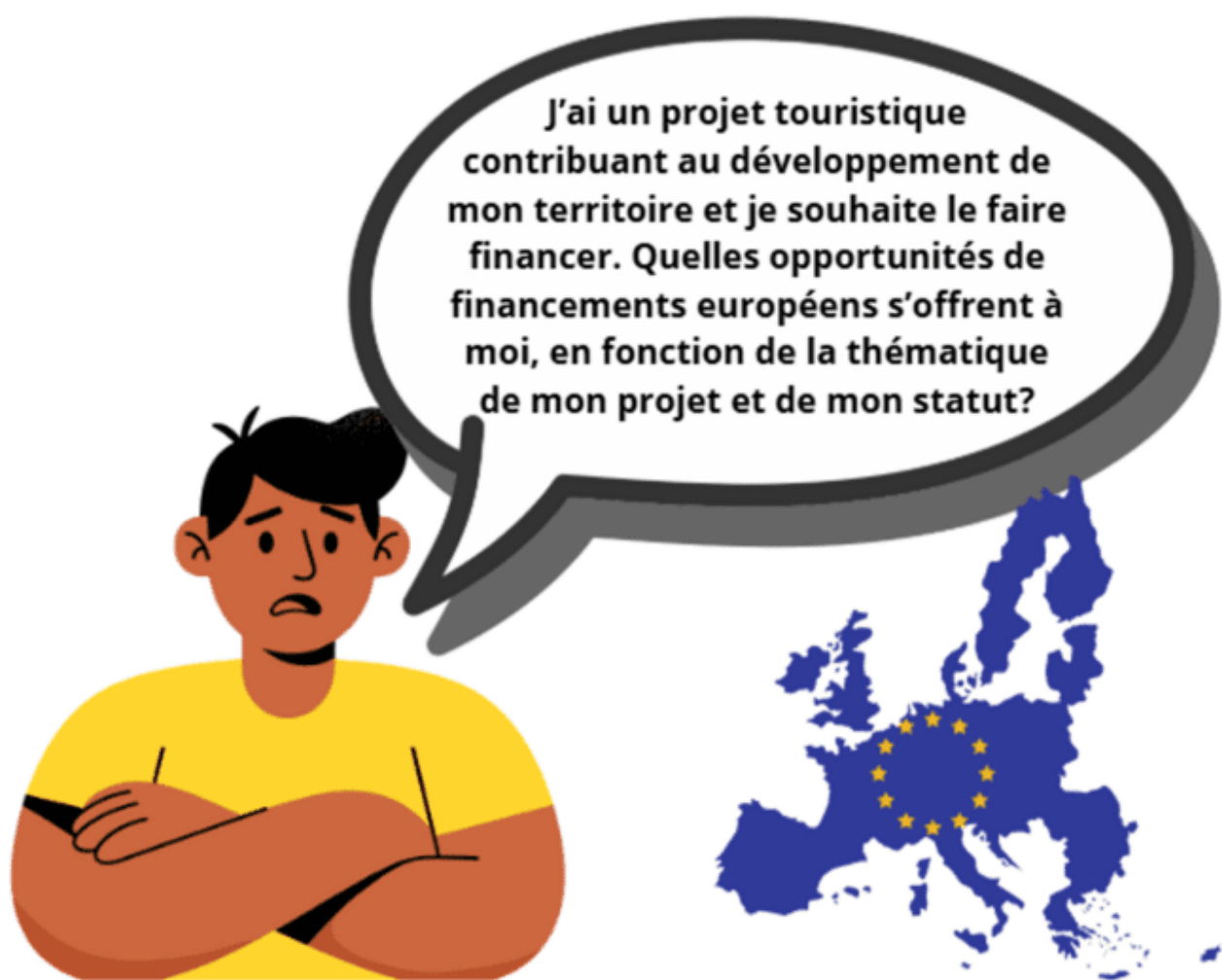


CCI FRANCE

ADN
Tourisme

Sommaire

Introduction	6
Rapide aperçu du fonctionnement du budget de l'Union européenne	7
Le budget de l'UE se construit pour sept ans autour de trois grands piliers	7
Les financements européens sont mis en œuvre selon deux modes de gestion	7
Dans le cadre des fonds européens, deux modalités de sélection des projets sont possibles et définies par chaque autorité de gestion :	9
Identifier les opportunités de financement pertinentes, selon la nature du projet	10
Le Fonds européen de développement régional (FEDER)	12
Les programmes Interreg	14
Le Fonds social européen + (FSE+)	16
Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).....	17
Le programme LEADER, sous-enveloppe du FEADER	18
Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ..	19
Europe Créative	20
LIFE.....	21
Europe Numérique.....	22
Horizon Europe.....	23
Erasmus+	24
Le Programme en faveur du marché unique – Volet compétitivité des PME (SMP-COSME).....	25
Le chemin vers le financement européen : étapes clés et bonnes pratiques.....	27
Interlocuteurs et contacts utiles.....	29
Interlocuteurs institutionnels de proximité	29
Portails de référence sur les financements européens	29
Sites régionaux dédiés aux fonds européens	30
Outils de recherche d'appels à projets européens	30
Glossaire	31
Les principaux programmes de financements européens en faveur du tourisme	31
Les acteurs clés des financements européens	31
Contributeurs et remerciements	32



Introduction

Quels sont les objectifs du guide ?

Ce guide a pour ambition de rendre lisible et accessible l'écosystème des financements européens mobilisables pour le secteur du tourisme.

Il présente un panorama des programmes européens pertinents pour le secteur, et précise pour chacun d'entre eux, les types d'actions et acteurs éligibles, les taux de cofinancement possibles et fournit des liens vers d'autres ressources afin d'obtenir des informations plus détaillées. L'objectif est d'encourager la mobilisation des fonds européens, lorsque cela est pertinent au regard de la typologie du projet et de l'opérateur, dans l'ensemble des territoires, notamment ruraux et ultramarins. Enfin, ce guide dresse une liste de recommandations, non exhaustives, à l'attention des porteurs de projets visant à renforcer la qualité des candidatures déposées.

Même si l'Union européenne ne dispose pas de fonds européen dédié spécifiquement au tourisme dans son cadre financier pluriannuel (CFP), cela ne signifie pas que le secteur n'est pas éligible. De nombreuses opportunités existent, à la fois dans les fonds européens structurels et d'investissement et dans les programmes sectoriels gérés directement par la Commission. Ces dispositifs peuvent financer des projets touristiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans les priorités de chaque fonds (durabilité, transition numérique, culture, ...).

En matière de tourisme, l'UE agit en soutien et en coordination des actions des Etats membres. On parle de compétence d'appui, c'est-à-dire qu'elle peut compléter et soutenir les initiatives nationales sans imposer de règles. Elle peut promouvoir la compétitivité des entreprises touristiques, encourager un environnement favorable au développement du secteur et faciliter la coopération entre pays.

Pour qui ?

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs, publics comme privés, impliqués dans la conception, l'accompagnement, le développement et la mise en œuvre de projets touristiques : collectivités territoriales, organismes publics, entreprises, associations, ...

Comment l'aborder ?

Le présent guide se veut un outil à la fois pédagogique et opérationnel, donnant à voir les principaux programmes de financement européens susceptibles d'intéresser les acteurs du tourisme et fournit des ressources utiles pour approfondir. Toutefois, il ne saurait répondre à l'ensemble des situations particulières.

Dans un souci de clarté et de concision, seules les informations essentielles relatives à chaque programme sont présentées. Pour tout complément, les utilisateurs du guide sont invités à consulter les liens fournis, à se rapprocher des autorités de gestion ou des points de contact nationaux.

Le guide ne peut être exhaustif : il recense les principaux fonds ayant déjà contribué à financer des projets touristiques, ou dont la nature les rend susceptibles de le faire. À l'inverse, d'autres programmes non mentionnés peuvent également représenter des opportunités, à explorer selon les cas.

Rapide aperçu du fonctionnement du budget de l'Union européenne

1 Le budget de l'UE se construit pour sept ans autour de trois grands piliers

L'Union européenne fonctionne avec des budgets votés pour sept ans appelés cadres financiers pluriannuels (CFP), fournissant un cadre stable, avec des plafonds globaux de dépenses s'alignant sur les priorités politiques de l'UE. L'actuel budget à long terme couvre la période 2021-2027.

L'ensemble de ces financements se construit autour de trois grands piliers :

- La politique agricole commune (PAC) ;
- La politique de cohésion ;
- Les priorités nouvelles et renforcées, notamment en matière de transition écologique et numérique, de santé ou de sécurité.

Plus d'informations sur le fonctionnement du cadre financier pluriannuel en cliquant sur [ce lien](#).

2 Les financements européens sont mis en œuvre selon deux modes de gestion

- **La gestion directe**, assurée par la Commission européenne et ses agences exécutives. Dans ce cadre, les financements sont attribués via des appels à projets européens. Les programmes en gestion directe visent à soutenir des domaines spécifiques comme la recherche (Horizon Europe), la culture (Europe Créative), l'éducation (Erasmus+) ou l'environnement (LIFE). Pour prétendre à un financement dans le cadre des programmes en gestion directe, il est généralement nécessaire de constituer un consortium regroupant au moins trois partenaires. Ces partenaires doivent être implantés dans un État membre de l'Union européenne ou dans un pays associé au programme.

- **La gestion partagée** qui concerne principalement les fonds de la politique de cohésion, le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), et les fonds affaires intérieures. Dans ce cas, la gestion est déléguée aux États membres. Dans le cadre des programmes en gestion partagée, les autorités de gestion jouent un rôle central. Il s'agit des entités responsables de la mise en œuvre des programmes européens sur un territoire donné. En France, cette responsabilité est partagée entre l'Etat et les Régions. Les autorités de gestion sont chargées de définir les priorités d'intervention, de lancer les appels à projets, instruire les candidatures, ainsi que suivre et contrôler l'utilisation des fonds. Dans ce cadre, les autorités de gestion élaborent un programme régional qui précise les priorités d'intervention qui, s'agissant de la politique de cohésion, doivent s'inscrire dans les objectifs stratégiques (OS) définis par l'Union européenne :

- OS1 : une Europe plus intelligente ;
- OS2 : une Europe plus verte ;
- OS3 : une Europe plus connectée ;
- OS4 : une Europe plus sociale ;

- OS5 : une Europe plus proche des citoyens.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des principaux **fonds européens structurels**, entre les Régions et l'État :

Fonds	Région	Etat
FEDER (Fonds européen de développement régional)	Autorité de gestion	Autorité de gestion (Mayotte et Saint-Martin)
FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)	Autorité de gestion déléguée sur les mesures relatives au développement rural, aide à l'installation et programme LEADER.	Autorité de gestion (mesures relatives à l'occupation des sols, aux engagements en matière de climat et d'environnement et soutien à l'agriculture biologique).
FSE+ (Fonds social européen)	Autorité de gestion sur le volet formation.	Autorité de gestion sur le volet emploi et inclusion.
FTJ (Fonds pour une transition juste)	Autorité de gestion (volet investissements et transition énergétique)	Autorité de gestion (volet Emploi et compétences)
FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)	Organismes intermédiaires	Autorité de gestion
Fonds affaires intérieures		Autorité de gestion

Sur la période 2021-2027, 32,6 Mds€ sont mobilisés en France sur les fonds structurels et d'investissement, notamment le FEADER, le FEDER et le FSE+. La part consacrée à la France dans les principaux fonds structurels et d'investissement est la suivante :

Fonds	Montants dédiés à la France sur la période de programme 2021-2027 ¹
FEDER (Fonds européen de développement régional)	9,1 Mds€
FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)	14 Mds€
FSE+ (Fonds social européen)	6,7 Mds€
FTJ (Fonds pour une transition juste)	1 Md€
FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)	0,6 Md€

L'agence nationale de la cohésion des territoires publie et actualise régulièrement le taux de consommation des différents programmes sur son site [L'Europe-s'engage-en-France](https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens).

¹ <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens>

En outre, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est autorité de coordination des fonds européens et autorité de coordination nationale du FEDER et du FTJ. A ce titre elle œuvre à faciliter la coordination État-Régions, sécuriser l'exécution des fonds et améliorer la visibilité de l'action de l'UE dans le domaine des différents fonds. Elle est également en charge de la rédaction et du suivi de l'Accord de partenariat.

La gouvernance des fonds européens est établie dans le [Vademecum 2021-2027](#).

3 Dans le cadre des fonds européens, deux modalités de sélection des projets sont possibles et définies par chaque autorité de gestion :

- **Appel à projets** : L'autorité de gestion publie un appel à projets précis. Le porteur de projet doit donc remplir les formulaires fournis par l'autorité de gestion dans les délais impartis pour voir son projet évalué et, le cas échéant, sélectionné. A titre d'exemple, dans le cadre du FEDER, un appel à projets ponctuels intitulé « Patrimoine culturel et touristique » a été ouvert par la région Hauts-de-France en 2025, visant à soutenir la mise en tourisme de patrimoine culturel sur le territoire régional urbain. L'ensemble des informations nécessaires est disponible en ligne, sur le site de la région ayant ouvert l'appel à projets. Lorsque la candidature s'inscrit dans le cadre d'appels à projets, l'enjeu réside principalement dans la veille et l'identification des appels à projets, ouverts et à venir, pertinents au regard des besoins et des priorités du porteur de projet, ainsi que dans sa capacité à s'approprier rapidement les critères d'éligibilité et de sélection.

- **Dépôt au fil de l'eau** : L'autorité de gestion ne publie pas d'appel à projets précis. Les projets répondant aux priorités fixées dans le programme peuvent ainsi être déposés au fil de l'eau, à tout moment de l'année. Par exemple, en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'aide FEDER « Développer un tourisme durable le long du Rhône et de la Saône (DOMO_TA_8.5.2.4) » est ouverte selon une modalité de sélection « au fil de l'eau », sur l'ensemble de la période de programmation 2021-2027, dans la limite des crédits disponibles. Lorsque la candidature est instruite au fil de l'eau, l'enjeu porte davantage sur la connaissance des programmes de financements existants et des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif, afin de s'assurer de l'opportunité de la candidature et de sécuriser la recevabilité de la demande.

Identifier les opportunités de financement pertinentes, selon la nature du projet

Pour un porteur de projet touristique, il est essentiel de savoir rapidement où chercher les financements européens adaptés.

Cette rubrique propose une présentation synthétique des principaux programmes de financement européens mobilisables dans le secteur du tourisme. Pour chacun d'eux, sont précisés : les types d'actions finançables, les acteurs éligibles, le niveau de financement, les modalités d'accès, ainsi que des ressources utiles pour approfondir l'information.

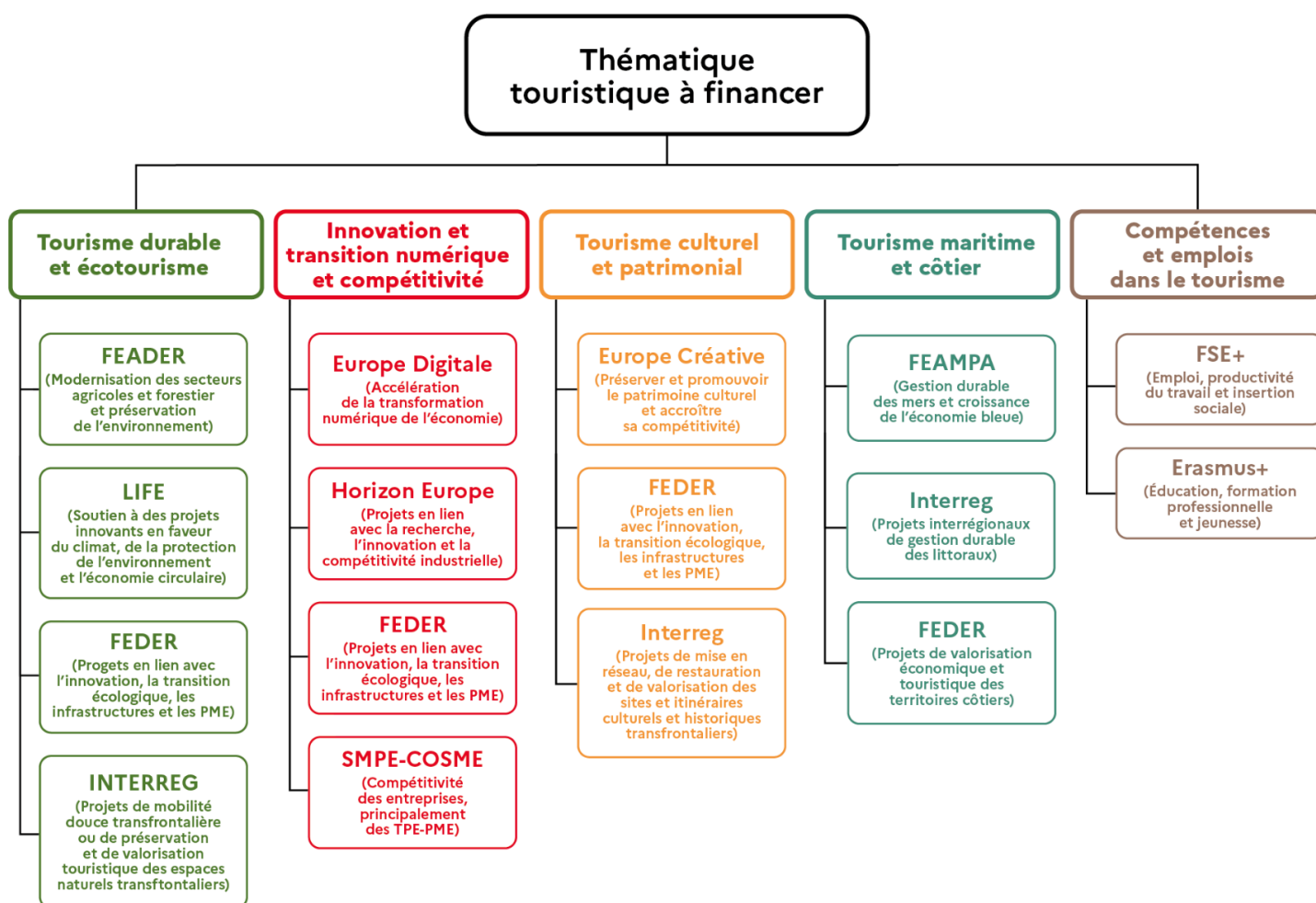
Enfin, un exemple de projet touristique financé par chacun de ces fonds est présenté, afin d'inspirer les candidats potentiels et d'illustrer concrètement les opportunités offertes. Par ailleurs, d'autres exemples de projets financés sont consultables en ligne : pour les programmes en gestion directe, sur la page [EU Funded projects | EU Funding & Tenders Portal](#) ; et, pour les projets soutenus par les fonds structurels et d'investissement en France, sur la page [Projets | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens](#).

Une fois les dispositifs les plus pertinents identifiés, le porteur de projet doit ensuite repérer les appels à projets ouverts correspondant à son initiative :

- Pour les fonds structurels et d'investissement, les appels à projets ouverts sont recensés sur le site [aides-territoires](#). Le site de sa région recense également les opportunités de financement européen ;
- S'agissant des programmes en gestion directe, l'ensemble des appels à projets sont publiés sur le site [EU Funding & Tenders Portal](#).

Pour chaque appel à projets, il est essentiel de regarder les objectifs poursuivis, afin de vérifier l'adéquation de son projet avec le dispositif de financement. Cela implique notamment d'examiner prioritairement les dépenses éligibles et la nature des porteurs de projets pouvant candidater.

Le schéma ci-dessous associe les principales thématiques touristiques aux principaux programmes de financement de l'UE susceptibles de les soutenir :



Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Pour quoi ?

Dans le champ touristique, le FEDER peut notamment financer des projets visant :

- A favoriser le développement économique et la création d'emplois ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des PME touristiques ;
- Le développement de produits des technologies de l'information et de la communication en lien avec le tourisme : outils et applications numériques pour le tourisme, renforcement de l'usage des TIC par les acteurs touristiques et les destinations ;
- L'accompagnement des entrepreneurs et des PME du tourisme et de l'internationalisation des PME.

Les opportunités de financement des projets touristiques dépendent des priorités stratégiques retenues au niveau régional dans les programmes FEDER, les régions étant autorités de gestion du FEDER depuis 2014. Ces projets relèvent principalement de l'OS4.6, dédié à la culture et au tourisme durable, ainsi que de l'OS5 (une Europe plus proche des citoyens) lorsque le projet touristique constitue un levier de développement territorial plus global. Par ailleurs, certains projets touristiques peuvent également être éligibles au titre d'autres objectifs spécifiques, notamment ceux visant la compétitivité des entreprises touristiques, en particulier des PME, dans le cadre de l'OS1, ou la transition écologique du secteur, au titre de l'OS2.

Pour qui ?

Le programme s'adresse à toute personne morale : collectivités territoriales, établissements publics, universités et centres de recherche, entreprises dont PME, associations et ONG, agences de développement et d'accompagnement des entreprises.

Comment obtenir un financement ?

Sur la période 2021-2027, la France bénéficie d'une enveloppe de 9,07 milliards d'euros au titre du FEDER, à travers 19 programmes régionaux FEDER couvrant l'ensemble du territoire.

Le FEDER propose des subventions pour cofinancer les projets, avec des taux de cofinancement variant selon la catégorie de la région. Le taux de cofinancement maximal est de 50 % dans les régions les plus développées, au sens de l'UE², de 70 % dans les régions en transition et de 85 % dans les régions périphériques.

Dans un premier temps, les porteurs de projets sont invités à consulter le programme opérationnel FEDER de leur région afin d'identifier les priorités retenues et d'évaluer dans quelle mesure le projet s'inscrit dans les critères de sélection et les axes d'investissement définis.

Dans un second temps, il convient de suivre les procédures de candidature mises en place par l'autorité de gestion compétente. Selon les cas, les demandes peuvent être

² L'UE distingue trois catégories de régions :

- Les régions les « plus développées » ont un PIB par habitant supérieur à 90 % de la moyenne européenne ;
- Les régions « en transition » se situent entre 75 et 90 % de la moyenne européenne ;
- Les régions les « moins développées » ou « périphériques » ont un revenu inférieur à 75 % de la moyenne européenne.

déposées de manière continue, au fil de l'eau, ou dans le cadre d'appels à projets à des dates précises. Ces modalités sont détaillées sur le site internet de la région.

Enfin, les services de la région peuvent conseiller le porteur de projet à chaque étape de sa démarche.

Liens utiles

L'intégralité des programmes régionaux FEDER – FSE+ - FTJ est disponible sur le site internet [L'Europe-en-France](#) piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Par ailleurs, chaque région dispose d'un site internet dédié aux financements européens, qui présente les informations essentielles sur les dispositifs, les appels à projets ouverts, les différentes modalités de candidatures, ainsi que des liens utiles. Le nom du site se construit pour la plupart de la façon suivante : « L'Europe s'engage en en [nom de la région] ». La liste des Sites régionaux dédiés aux fonds européens est disponible dans la rubrique V du guide. ([lien](#))

Exemple de projet touristique cofinancé par le FEDER : le musée Narbo Via

Le programme Occitanie FEDER a contribué à financer la construction du musée Narbo Via, musée archéologique dédié à la Narbonne antique, à hauteur de 20 % de son coût total, soit 6 millions d'euros. Le musée vise à valoriser le passé de la ville romaine de Narbo Martius. Ce musée se veut à la fois un lieu de transmission et de valorisation des savoirs, à destination des habitants et des touristes, et un centre de recherche archéologique de référence.

Les programmes Interreg

Le FEDER contribue partiellement à financer les programmes de coopération territoriale, appelés INTERREG. INTERREG a pour ambition d'atténuer les effets des frontières en encourageant le développement conjoint des territoires et la résolution commune de défis dépassant les limites administratives, notamment dans les domaines de l'environnement, de la mobilité, et de l'inclusion sociale. Par ailleurs, le tourisme et la culture sont des thématiques régulièrement financées par des programmes Interreg.

La principale difficulté réside dans la diversité des programmes Interreg, chacun disposant de sa propre autorité de gestion, qu'il est essentiel d'identifier précisément. La France participe, à date, à [22 programmes Interreg](#). Par ailleurs, les critères d'éligibilité, ainsi que les taux de financement varient selon les priorités définies par les collectivités en charge du programme. À titre d'exemple, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'autorité de gestion du programme Interreg Euro-Med. Il convient donc d'analyser les informations pertinentes disponibles sur le site internet dédié à chaque programme afin de cibler les modalités qui lui sont propres. Cette [carte interactive](#) permet d'identifier les programmes Interreg auxquels peuvent prétendre les porteurs de projets, selon les régions.

Les appels à projets ouverts dans le cadre des programmes Interreg doivent être soumis par un consortium réunissant plusieurs partenaires issus d'au moins deux Etats différents.

Exemple de projet touristique cofinancé par l'Interreg Euro-Med : le projet Cool Noons

Le projet [Cool Noons](#), co-porté par l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens durables (AVITEM) basée à Marseille, teste et promeut des solutions innovantes pour un tourisme urbain plus durable face aux vagues de chaleur qui frappent actuellement les villes méditerranéennes. Cinq villes pilotes : Marseille, Lisbonne, Imola, Budva et Dubrovnik, expérimentent des outils visant à améliorer le confort des touristes et résidents durant les heures les plus chaudes via des solutions d'adaptation fondées sur la nature, sur l'eau et via des aménagements urbains (débitumisation, installation de bancs...). Le projet bénéficie d'un financement Interreg EuroMed à hauteur de 1,8 million d'euros.

Exemple de projet touristique cofinancé par l'Interreg Italie-France Maritime : le projet SMART COMMUNITAS

Le projet [SMART COMMUNITAS](#) vise à développer une offre touristique innovante dans les zones transfrontalières, en valorisant les territoires en marge des grands flux touristiques (ruraux, côtiers, petites îles) grâce aux technologies numériques et à l'implication des communautés locales. L'objectif poursuivi est de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques locales, via une mise en réseau transfrontalière, ainsi qu'une sensibilisation et un appui à la transition numérique, et d'offrir une plus grande visibilité internationale aux territoires moins fréquentés. Porté par un consortium de huit partenaires européens, dont la CCI du Var, le projet SMART COMMUNITAS bénéficie d'une subvention européenne de 142 000 € (80 % du coût total du projet) issue du programme Interreg France-Italie Maritime.

Exemple de projet touristique cofinancé par l'Interreg Océan Indien : le projet de coopération touristique entre « Iles Vanille »

Le projet de coopération touristique des « Iles Vanille » (La Réunion, Mayotte, les Seychelles, Comores, Madagascar et l'île Maurice) vise à positionner ces îles comme une destination touristique durable au cœur de l'Océan Indien. Le projet, piloté par l'association Vanilla Islands Organisation, s'appuie sur la valorisation des atouts écotouristiques de chaque territoire, la mutualisation des bonnes pratiques en matière de tourisme durable, la sensibilisation des professionnels et des visiteurs à ces enjeux, ainsi que des actions de promotion de l'offre écotouristique régionale. Le projet a été cofinancé par le programme Interreg Océan Indien à hauteur de 227 000€, soit 76 % de son coût total.

Exemple de projet touristique cofinancé par l'Interreg Italie – France Maritime : le projet ARTOUR

Le projet ARTOUR (Intelligence artificielle et robotique pour le tourisme), cofinancé à hauteur de 80 % par le programme Interreg Italie-France Maritime, vise à renforcer la compétitivité et l'innovation du secteur touristique et culturel dans l'espace de coopération franco-italien (Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie et PACA). Le projet s'appuie sur un réseau de centres de recherche, de transfert de technologies et d'accompagnement à l'innovation, dont la CCI Nice Côte d'Azur, afin de favoriser l'adoption de solutions d'IA et de robotique par les entreprises touristiques : génération de textes et visuels, assistance multilingue, gestion des flux, analyse de données et prévisions. Le projet est en cours de déploiement sur la période 2025-2027.

Le Fonds social européen + (FSE+)

Pour quoi ?

Le FSE+ soutient l'emploi, l'insertion sociale, la formation professionnelle et l'égalité des chances. Sur le tourisme, le FSE+ peut financer des actions autour des métiers du tourisme et l'insertion sociale et professionnelle par le tourisme. Le programme peut également apporter un appui à des programmes d'apprentissage mutuel et de mutualisation des connaissances, favoriser la mise en réseau de partenaires et la promotion de bonnes pratiques.

Pour qui ?

Le programme FSE+ s'adresse à toute personne morale agissant sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation et de la formation : services publics de l'emploi, collectivités territoriales, organismes de formation, universités et établissements scolaires, associations et ONG, entreprises dont PME, ...

Comment obtenir un financement ?

Le soutien financier accordé par le FSE+ prend la forme de subventions. Comme pour le FEDER, le taux de cofinancement varie selon le projet. Le taux de cofinancement maximal est de 40 % dans les régions les plus développées, de 60 % dans les régions en transition et de 85 % dans les régions les moins développées.

En France, la gestion du FSE+ est partagée entre l'État et les Régions. Ces dernières disposent d'environ 35 % de l'enveloppe, dédiés principalement aux politiques de formation, d'apprentissage, d'orientation ou encore à l'appui à la création d'entreprises. L'État administre les 65 % restants au travers de deux programmes nationaux portés par la DGEFP et la DGCS (sur le volet aide alimentaire aux plus démunis).

Selon la nature du projet, le porteur doit donc se tourner soit vers sa région, soit vers l'administration centrale.

Le site du [Ministère du Travail et des Solidarités](#) recense les appels à projets FSE+ ouverts.

Liens utiles

Le [site FSE+](#) présente les informations essentielles sur le programme. Comme pour le FEDER, chaque site de l'Europe en région présente également les priorités FSE+ dans chaque région, avec les appels à projets éventuels ouverts.

Exemple de projet touristique cofinancé par le FSE+

Le FSE+ cofinance le projet porté par l'association Peupl'en harmonie visant à favoriser l'insertion socio-professionnelle, notamment par le tourisme durable dans les zones rurales et isolées de Guyane : [lien vers le projet](#).

Le projet repose sur un accompagnement individualisé des porteurs de projets (touristiques) locaux afin de sécuriser les parcours et lever les freins à l'emploi, renforcer les compétences transversales et accompagner la professionnalisation des acteurs.

Le projet est cofinancé par le Programme FSE+ Guyane à hauteur de 371 k€, soit une contribution de 77 % de l'Union européenne.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Pour quoi ?

Le FEADER vise principalement à promouvoir le développement économique dans les zones rurales. Il soutient des projets touristiques lorsque ceux-ci contribuent à diversifier l'économie rurale, à rapprocher agriculture et tourisme, ou encore à valoriser durablement les patrimoines naturels et agricoles.

Pour qui ?

Toute personne physique ou morale agissant en faveur du développement des zones rurales : agriculteurs, coopératives agricoles, entreprises rurales dont PME, collectivités territoriales rurales, associations, sociétés forestières, organismes de conseil et de formation agricole, ...

Comment obtenir un financement ?

Le FEADER intervient principalement sous forme de subventions venant compléter un cofinancement public (État, collectivités, établissements publics...). Le taux minimal d'intervention est de 20 %. Le plafond varie selon le niveau de développement de la région : jusqu'à environ 50 % dans les zones les plus avancées, et jusqu'à 85 % dans les régions les moins développées ou ultrapériphériques.

En France, le point de contact est la Région pour les mesures locales et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour les projets s'inscrivant dans les programmes nationaux.

Les appels à projets FEADER ouverts sont recensés sur les sites internet de chaque région ou sur [aides-territoires](#).

Liens utiles

Les informations relatives aux actions FEADER dans sa région sont disponibles sur le site de l'Europe en région.

Des informations plus générales sur le programme sont disponibles sur le site [L'Europe-en-France](#) de l'ANCT, et sur le site du [Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#).

Exemple de projet touristique cofinancé par le FEADER

L'[Artemisia Museum](#), porté par l'Université Européenne des Saveurs & des Senteurs, valorise le patrimoine naturel et culturel de la Provence à travers un parcours polysensoriel sur les plantes aromatiques et médicinales. Installé dans le Couvent des Cordeliers à Forcalquier, il combine musée et lieu de séminaires. La réhabilitation de 250 m² d'exposition a été cofinancée par le FEADER et le FEDER, à hauteur de 125 k€, soit la moitié du coût total du projet.

Le programme LEADER, sous-enveloppe du FEADER

Axe du FEADER, les Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) soutiennent des projets collectifs visant à soutenir le développement économique dans les zones rurales.

La mise en œuvre des projets LEADER s'appuie sur des Groupes d'Action Locale (GAL), composés d'acteurs locaux publics et privés, par lesquels ils bénéficient de l'enveloppe FEADER. Les GAL sont les interlocuteurs des porteurs de projets. Ils leur fournissent un suivi technique et administratif de proximité, et un relai vers des partenaires qui connaissent les avantages et inconvénients du territoire. Par conséquent, le programme LEADER est particulièrement adapté pour favoriser l'émergence de projets collectifs de petite et moyenne ampleur dans les territoires ruraux.

Plus d'informations sur le site [L'Europe-en-France](https://www.leADER.fr).

Exemple de projet touristique cofinancé par le LEADER

Le programme LEADER a contribué au financement d'une solution numérique mutualisée (site internet et application mobile) de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée sur un vaste territoire rural autour du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches dans le Limousin, couvrant près de 7 000 km² et 300 communes.

Le projet, porté par plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et groupes d'action locale (GAL), a été cofinancé par le programme LEADER à hauteur de 80 % du coût total. L'aide européenne a porté sur des investissements immatériels, incluant le développement d'une solution progicielle, la traduction des contenus en anglais ainsi que la réalisation de films promotionnels.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

Pour quoi ?

Programme phare de la politique européenne commune de la pêche et de la politique maritime intégrée, le FEAMPA soutient des initiatives en lien avec la pêche, l'aquaculture et le développement durable des zones côtières et maritimes.

Le programme peut financer des projets touristiques en lien avec la mise en valeur du patrimoine maritime ou portuaire, la valorisation des côtes, ainsi que des projets d'écotourisme et de pescatourisme.

Pour qui ?

Toutes personnes morales et physiques contribuant aux objectifs du FEAMPA, incluant notamment : pêcheurs, aquaculteurs, entreprises des zones côtières, collectivités littorales, instituts de recherche maritime, associations et ONG, et autres acteurs de l'économie bleue.

Comment obtenir un financement ?

Le FEAMPA cofinance, sous forme de subventions, des projets bénéficiant également de financements nationaux. Le taux de cofinancement est en général de 50 %.

En France, la gestion du programme est assurée par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). Les Régions sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle du programme dans les territoires concernés.

La liste des aides FEAMPA ouvertes est accessible sur le site de [FranceAgriMer](#) qui propose également un renvoi vers les pages FEAMPA des autres services instructeurs régionaux.

Liens utiles

Plus d'informations sur le FEAMPA sont disponibles sur le site de [L'Europe-en-France](#) et de [FranceAgriMer](#).

Les sites des régions littorales apportent également des informations complémentaires.

Exemple de projet touristique cofinancé par le FEAMPA

En 2023–2024, le projet de mise en tourisme de la criée de Granville a consisté à créer un support de visite virtuelle immersive à 360°, valorisant l'activité halieutique locale. Porté par la Société Publique Locale des Ports de la Manche, le projet met en lumière les espèces emblématiques des saisons estivale et hivernale. Il a été financé par le FEAMPA à hauteur de 17 k€ (50 % de cofinancement). [Lien pour en savoir plus.](#)

Europe Créative

Pour quoi ?

Le programme Europe Créative soutient le développement des secteurs culturels et créatifs dans l'UE, notamment via des actions transnationales de coopération artistique, audiovisuelle et patrimoniale.

Les projets touristiques sont éligibles dès lors qu'ils favorisent la valorisation culturelle ou patrimoniale d'un territoire ou lorsqu'ils s'inscrivent dans des approches innovantes de médiation culturelle.

Pour qui ?

Opérateurs culturels et créatifs possédant la personnalité juridique depuis au moins deux ans : autorités locales et régionales, entreprises, administrations, ONG, PME, universités, associations.

Comment obtenir un financement ?

Le programme Europe Créative propose des subventions, selon des priorités de financement définies dans le programme de travail annuel.

Les financements d'Europe Créative sont alloués par le biais d'[appels à projets](#) ouverts tout au long de l'année, avec un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 80 % selon la taille du consortium. La plupart des appels à projets nécessite de candidater en consortium de partenaires européens.

Liens utiles

En France, le [Relais Culture Europe](#) est le point de contact national du programme Europe Créative. Sur le site sont recensés des exemples de projets soutenus, les actualités du programme, ainsi que les appels à projets ouverts.

Exemple de projet touristique cofinancé par Europe Créative

Entre 2022 et 2024, le projet [Ulysses : A European Odyssey](#) a réuni un réseau de 16 partenaires pour coproduire un projet artistique et performatif commun décliné en 18 scènes dans l'espace public de 18 villes européennes. Inspiré de « Ulysses » de James Joyce et de l'Odyssée d'Homère, le projet a exploré de grands enjeux de société (migration, démocratie, égalité, environnement, santé mentale) à travers des formes artistiques pluridisciplinaires et des collaborations transsectorielles. Ce projet de tourisme culturel a été financé par le programme Europe Créative (volet culture) à hauteur de 1,73 M€.

LIFE

Pour quoi ?

Le programme LIFE soutient les projets liés à l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique. Il finance des projets dans deux grands domaines : environnement et action pour le climat. Les initiatives en faveur d'un tourisme plus durable, en faveur de l'écotourisme ou de la protection et de la valorisation de la biodiversité par le tourisme peuvent s'insérer dans les priorités du programme LIFE.

Un des critères d'éligibilité au programme LIFE est l'exemplarité et la répliquabilité des projets, afin de promouvoir des initiatives pouvant servir de modèles en matière de développement durable.

Pour qui ?

Sont éligibles aux financements LIFE les ONG, associations, entreprises et collectivités.

Comment obtenir un financement ?

Le programme LIFE offre des subventions, avec un taux de cofinancement qui s'élève à maximum 60 % des coûts éligibles et 75 % pour les projets relevant du sous-programme "Nature et biodiversité".

En France, le Ministère de la Transition écologique est le point de contact du programme LIFE et assiste les porteurs de projets français dans leur processus de candidatures.

La liste des appels à projets LIFE est disponible sur le site [Funding & Tenders](#).

Liens utiles

Plus d'informations disponibles sur le site du [Ministère de la transition écologique](#).

Exemples de projets touristiques cofinancés par LIFE

Le projet [EE4HORECA](#), cofinancé par le programme LIFE à hauteur de 95% de son coût total, vise à accompagner la transition énergétique du secteur de l'hôtellerie-restauration (HCR) en agissant sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Coordonné par un consortium de douze organisations européennes, dont CCI France et la CCI Nice Côte d'Azur, le projet entend développer des modèles économiques et des outils de suivi favorisant l'adoption de solutions d'efficacité énergétique dans le secteur. Il est également prévu des actions de formation et d'accompagnement des entreprises du secteur HCR afin de renforcer leurs connaissances et d'accélérer les investissements vers une plus grande efficacité énergétique.

Le projet « [Piloter la transition du secteur touristique catalan vers la neutralité climatique et en tirer parti au niveau européen](#) » (LIFE24-GIC-ES-TOUR4CLIMA), coordonné par l'Agence du Tourisme de Catalogne, est financé par le programme LIFE à hauteur de 1,16 M€. Il vise à accompagner le secteur touristique catalan dans sa transition vers la neutralité climatique et améliorer la gouvernance et la coordination entre acteurs publics et privés dans le domaine. Le projet capitalise sur le Climate Hub européen pour partager les bonnes pratiques et créer un modèle de gouvernance reproductible à l'échelle européenne.

Europe Numérique

Pour quoi ?

Europe Numérique vise à renforcer les capacités numériques européennes et soutenir la transformation numérique de l'économie et de la société.

Les initiatives contribuant à la structuration des données touristiques, à la création d'outils numériques au profit du secteur du tourisme ou à la numérisation des destinations peuvent s'insérer dans les priorités du programme Europe Numérique.

Pour qui ?

Les critères d'éligibilité varient selon les appels à projets mais globalement le programme Europe Numérique s'adresse principalement aux entreprises, autorités publiques locales, ainsi qu'aux universités et centres de recherche.

Comment obtenir un financement ?

Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 100 % des coûts éligibles, selon les cas. Les appels à projets Europe Numérique sont disponibles sur [ce lien](#).

Liens utiles

Plus d'informations sur le programme Europe Numérique sur [ce lien](#).

Exemple de projet touristique cofinancé par Europe Numérique

DEPLOYTOUR est un projet européen visant à créer une infrastructure européenne commune, sécurisée et fiable pour le partage de données touristiques. L'objectif est de favoriser l'innovation, la collaboration et la durabilité dans un écosystème touristique plus connecté et compétitif.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne via le programme Europe Numérique, avec un budget total de 15,3 M€. Trois acteurs basés en France sont impliqués dans le projet : l'entreprise Amadeus, le réseau européen City Destinations Alliance basé, et Eona-X, association à but non lucratif rassemblant acteurs de la logistique, de la mobilité et du tourisme.

Horizon Europe

Pour quoi ?

Horizon Europe est le principal programme européen pour la recherche et l'innovation. Il appuie des projets collaboratifs de grande ampleur, notamment dans les domaines de l'industrie et de la science.

Des projets d'innovation touristique ou de soutien aux PME et TPE de la filière peuvent prétendre à un financement Horizon Europe, selon les critères des appels à projets ouverts. Toutefois, le programme n'a pas vocation à financer des projets exclusivement à dimension touristique : les projets doivent s'inscrire dans une logique plus large, avec une finalité économique ou technologique qui dépasse le seul secteur du tourisme.

Pour qui ?

Horizon Europe s'adresse à plusieurs types d'organisations : entreprises dont PME, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, associations ou ONG, ainsi que les institutions publiques et administrations.

Comment obtenir un financement ?

Horizon Europe offre des subventions, avec un taux de cofinancement pouvant aller de 30 % à 100 % des coûts éligibles pour les actions de recherche et d'innovation.

Le calendrier des appels à projets et des appels à propositions est disponible sur le site d'[Horizon Europe](#).

Liens utiles

En France, le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est le point de contact Horizon Europe : [liste des interlocuteurs](#).

Exemple de projet touristique cofinancé par Horizon Europe

Le projet TOURAL vise à stimuler le développement touristique durable dans les zones rurales et reculées de l'UE autour du tourisme culturel, créatif et de niche avec une approche participative. Le projet soutient la co-crédation de politiques, produits et services touristiques, en favorisant la coopération macro-régionale.

TOURAL est financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon Europe (appel HORIZON-CL2-2023-HERITAGE-01), avec un budget de 2,9 M€ pour la période 2024-2026, soutenant la mise en œuvre du modèle touristique multidimensionnel dans les régions rurales et reculées partenaires.

Trois partenaires basés en France participent au projet : la Fédération européenne du tourisme rural, RURALTOUR, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, basée à Rennes, ainsi que l'Université Aix-Marseille.

Erasmus+

Pour quoi ?

Erasmus+ est le programme de l'UE dédié à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et aux sports. Bien qu'il ne soit pas dédié au tourisme, le programme Erasmus+ peut soutenir des projets touristiques à visée éducative ou citoyenne ou des initiatives visant l'échange et le partage de bonnes pratiques et de connaissances entre institutions européennes, notamment sur son action 2 « échange de bonnes pratiques et coopération » et son action 3 « réforme des politiques publiques ».

Pour qui ?

Sur les actions 2 et 3 peuvent être éligibles universités, centres de formation, autorités locales et régionales, écoles et entreprises et associations œuvrant dans les domaines de l'éducation et du sport.

Comment obtenir un financement ?

Dans le cadre d'Erasmus+ sont octroyées des subventions avec un taux de cofinancement variable pouvant aller jusqu'à 100 % des coûts éligibles, notamment pour les projets de coopération simplifiés.

Vous pouvez accéder aux appels à propositions pour l'année 2026 sur le site de l'[Agence Erasmus+ France](#).

Liens utiles

Lien vers le site du programme : [Accueil - Erasmus+](#)

Lien vers le site de [L'Agence Erasmus+ France](#) qui gère les fonds attribués pour la France.

Exemple de projet touristique cofinancé par Erasmus+

Le lycée de Gascogne participe au projet européen [ENOTOUR](#), qui vise à développer l'innovation et la promotion de l'œnotourisme à travers la création d'outils numériques, de parcours de micro-certifications et de solutions durables pour la filière viticole. Porté un consortium d'acteurs européens, le projet repose principalement sur l'expansion de la plateforme virtuelle EnoTour, qui offrira des opportunités aux étudiants et professionnels, afin de relier la formation, le développement professionnel et les offres œnotouristiques. Le projet est subventionné par le programme Erasmus+ à hauteur de 1,4 M€.

Le Programme en faveur du marché unique – Volet compétitivité des PME (SMP-COSME)

Pour quoi ?

Le volet COSME (Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises), sous-enveloppe du programme de l'UE en faveur du marché unique (SMP), soutient la compétitivité des entreprises et des PME. Ainsi, des projets touristiques portés par des entreprises, et surtout par des PME, et s'alignant sur les priorités thématiques de l'UE (durabilité, accessibilité, etc) peuvent être éligibles.

Pour qui ?

Le programme SMP-COSME cible principalement les petites et moyennes entreprises. Toutefois, selon les appels à projets, il peut également s'adresser à d'autres acteurs économiques afin de cofinancer des actions bénéficiant in fine à l'ensemble de l'écosystème des PME.

Comment obtenir un financement ?

Le programme propose principalement des subventions, avec un taux de cofinancement variant entre 50 % et 100 %.

Les appels à projets du programme SMP sont recensés sur le portail [Funding & Tenders](#).

Liens utiles

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la [Commission européenne](#).

Par ailleurs, le réseau Entreprise Europe (EEN) apporte aux PME un accompagnement de proximité sur les sujets européens : fonctionnement du marché unique, appui aux projets d'eupéanisation et conseils en matière de financements européens. Le réseau EEN aide notamment à trouver des partenaires dans l'UE, notamment en vue de la formation de consortium. Le réseau EEN est cofinancé par la Commission européenne et par les organisations partenaires, dans le cadre du Programme pour la compétitivité des PME. En France, des conseillers EEN sont présents dans [certaines chambres de commerce et d'industrie \(CCI\)](#).

Exemple de projet touristique cofinancé par le SMP-COSME

Le projet BEFuture vise à rendre le secteur du tourisme événementiel plus durable et résilient, notamment en valorisant l'innovation, la technologie et les talents dans la filière. L'objectif final du projet est de renforcer la compétitivité des PME de la filière et de positionner l'Europe comme référence mondiale en matière d'événements durables. Il est porté par un consortium d'acteurs européens, parmi lesquels figure l'association française Linkeus, pôle d'excellence dédié au tourisme d'affaires en région PACA, qui accompagnent l'innovation des PME du secteur événementiel.

Le projet est cofinancé à hauteur de 3,9 M€ par le programme européen en faveur du marché unique (SMP), via la sous-enveloppe « COSME ».

Pour en savoir plus sur le projet : [Projet Européen BEFuture 2023-2026 - Linkeus Provence Côte d'Azur Events](#).

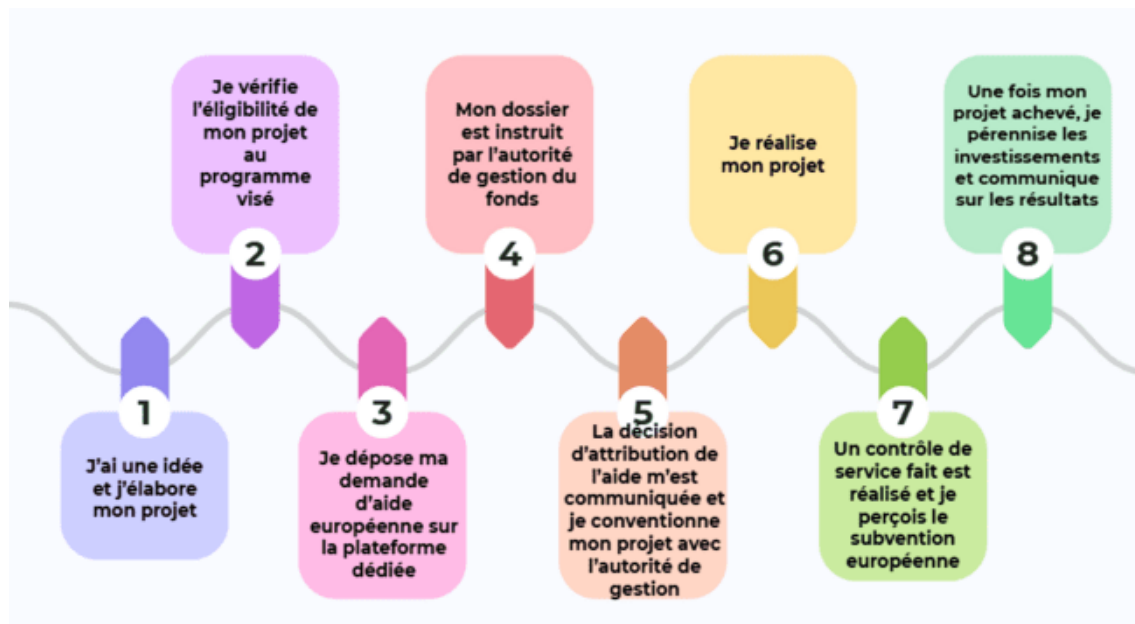
Matrice récapitulative des financements éligibles selon le type de porteur de projet

	Collectivités territoriales	Organisations de la société civile (associations/ ONG)	Entreprises dont PME	Universités et laboratoires de recherche	Principales thématiques	Taux de cofinancement maximal
FEDER	✓	✓	✓	✓	Innovation, digitalisation, infrastructure touristique, PME et transition écologique.	Entre 50 et 85 % selon les régions.
INTERREG	✓ (en zones frontalières)	✓ (en zones frontalières)	✓ (en zones frontalières)	✓ (en zones frontalières)	Coopération territoriale, développement transfrontalier.	Varie selon le programme Interreg
FSE+	✓	✓	✓	✓	Emploi touristique, inclusion sociale, formation.	Entre 40 et 85 % selon les régions.
FEADER	✓ (en zones rurales)	✓ (en zones rurales)	✓ (en zones rurales)	✓ (en zones rurales)	Agritourisme, valorisation du patrimoine rural.	Entre 50 et 85 % selon les régions.
FEAMPA	✓ (sur les zones côtières)	✓ (sur les zones côtières)	✓ (sur les zones côtières)	✓ (sur les zones côtières)	Tourisme côtier et maritime.	Jusqu'à 70 % voire 100 % dans des cas spécifiques.
Europe Créative	✓	✓	✓	✓	Tourisme culturel et patrimonial.	Jusqu'à 80 %.
LIFE	✓	✓	✓	✓	Transition écologique du secteur touristique,	Entre 60 et 75 % selon les sous-programmes.
Europe Digitale	✓	✓	✓	✓	Digitalisation du tourisme, valorisation de la donnée touristique.	Jusqu'à 100 % des coûts éligibles.
Horizon Europe	✓	✓	✓	✓	Recherche et innovation touristiques.	Jusqu'à 100 % des coûts éligibles.
Erasmus+	✓	✓	✓	✓	Coopération académique en matière de tourisme, formation.	Jusqu'à 100 % des coûts éligibles.
SMP-COSME	✗ (sauf cas exceptionnels)	✗ (sauf cas exceptionnels)	✓	✗ (sauf cas exceptionnels)	Compétitivité des TPE et PME du secteur touristique.	Jusqu'à 100 % des coûts éligibles.

Le chemin vers le financement européen : étapes clés et bonnes pratiques

Le montage d'un projet européen repose sur une succession d'étapes, allant de l'identification de l'opportunité de financement, jusqu'à la pérennisation du projet.

La check-list ci-dessous propose un parcours chronologique et un recueil de bonnes pratiques. Toutefois, elle n'a pas vocation à être exhaustive et doit être adaptée aux spécificités de chaque programme.



1. Identifier une opportunité de financement pertinente

- ☐ Mon projet correspond bien aux priorités du programme visé (transition écologique, innovation, tourisme durable, formation, coopération...).
- ☐ La localisation géographique de mon projet est compatible avec le programme visé.
- ☐ Les objectifs poursuivis et les résultats attendus de mon projet sont cohérents avec l'appel à projets et sa description.
- ☐ Je remplis les critères d'éligibilité en tant que porteur de projet (statut, capacité financière, etc).

2. Structurer le projet et rédiger une candidature solide

- ☐ Les objectifs de mon projet sont clairs, mesurables et réalistes.
- ☐ Les résultats attendus (livrables, indicateurs) sont précis et quantifiables.
- ☐ J'ai intégré des indicateurs de performance et des modalités d'autoévaluation, appréciés par les autorités de sélection.
- ☐ Le budget prévisionnel est détaillé, justifié et conforme aux règles du programme.

- ☐ J'ai rassemblé l'ensemble des documents administratifs demandés.
- ☐ J'ai analysé les projets précédemment financés pour identifier les bonnes pratiques.
- ☐ J'ai bien identifié les obligations qui m'incombent dès lors que j'obtiens une aide européenne (reporting, communication, visibilité, pérennité des investissements,...) et anticipé la charge qui en résulte.

Lorsque la candidature à l'appel à projets se fait par consortium, je m'assure que :

- ☐ Mes partenaires partagent une vision commune du projet.
- ☐ Chaque partenaire apporte une valeur ajoutée clairement définie.
- ☐ Un chef de file, ayant déjà une expérience dans la gestion de projet européen, est clairement identifié.

3. Déposer une candidature complète et sur le portail adéquat

- ☐ J'ai respecté les modalités de dépôt (plateforme, calendrier, format).
- ☐ J'ai vérifié la complétude du dossier.
- ☐ J'ai déposé ma candidature sur la plateforme adéquate (site internet de l'autorité de gestion pour les fonds européens en gestion partagée ou sur le site internet de la Commission pour les programmes en gestion directe).

4. Instruction et évaluation du dossier par l'autorité de gestion

5. Décision d'attribution de l'aide et conventionnement du projet

6. Mettre en œuvre le projet

J'exécute le projet conformément au dossier validé. A cette fin, je veille à :

- ☐ Respecter le contenu validé du projet.
- ☐ Suivre les indicateurs et jalons.
- ☐ Documenter les actions réalisées.

7. Effectuer les demandes de paiement

- ☐ Je transmets à l'autorité de contrôle les justificatifs conformes.

8. Clôturer et pérenniser le projet sur le long terme

- ☐ Je garantis la pérennité des investissements réalisés.
- ☐ Je valorise les résultats de mon projet.

Interlocuteurs et contacts utiles

Vous trouverez ci-dessous une liste, non exhaustive, d'interlocuteurs et de liens utiles pour vous informer et vous accompagner dans votre recherche de financements européens.

1 Interlocuteurs institutionnels de proximité

Pour un premier niveau d'information et d'orientation, il est conseillé de se renseigner directement auprès :

- de votre Conseil régional, autorité de gestion de plusieurs fonds européens ;
- de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dont vous dépendez, si vous êtes un acteur privé, qui pourra vous renseigner ou le cas échéant vous réorienter vers l'interlocuteur adapté.

2 Portails de référence sur les financements européens

Pour en savoir plus sur les programmes de financements européens, et trouver des ressources utiles :

- Le site L'Europe-en-France, propulsé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui fournit une dense documentation sur les fonds européens structurels et d'investissement : [Accueil | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens](#) ;
- Le site de Toute l'Europe en France : [Touteurope.eu, le site de référence sur les questions européennes](#) ;
- Le site de la Commission européenne elle-même qui met à disposition [diverses ressources](#) sur les possibilités de financements européens, organisées en quatre rubriques : trouver un financement ; comment introduire une demande ; gérer un projet ; résultats ;
- La base de données [les-aides.fr, portée par le réseau des chambres de commerce et d'industrie et](#) qui recense l'ensemble des aides aux entreprises, dont les aides européennes.

3 Sites régionaux dédiés aux fonds européens

Chaque région dispose d'un site dédié présentant les ressources utiles, les priorités régionales de financement, les contacts privilégiés et le calendrier des appels à projets :

Auvergne-Rhône-Alpes	Accueil La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets
Bourgogne-Franche-Comté	Accueil Europe en Bourgogne-Franche-Comté
Bretagne	Accueil · Europe Bretagne
Centre-Val de Loire	Accueil - Europe O Centre-Val de Loire
Corse	Accueil Europa Corsica
Grand Est	Accueil - BE EUROPE les Fonds Européens en Grand Est
Guadeloupe	Accueil - Europe Guadeloupe
Guyane	Europe Guyane – L'Europe s'engage en Guyane
Hauts-de-France	Accueil: Europe en Hauts-de-France
Ile-de-France	Page d'accueil L'Europe en Île-de-France
Martinique	Accueil - Europe Martinique
Mayotte	Accueil Europe à Mayotte
Normandie	Europe en Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Accueil Europe
Occitanie	Europe en Occitanie
Pays de la Loire	Les missions européennes de la Région Région Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Europe en Région Sud
Réunion	Réunion Europe – Les fonds européens à La Réunion
Saint-Martin	L'Europe s'engage à Saint-Martin

4 Outils de recherche d'appels à projets européens

Retrouvez les appels à projets européens ouverts :

- Pour les programmes en gestion directe par la Commission : [EU Funding & Tenders Portal](#) ;
- Aides-Territoires est une plateforme qui facilite la recherche d'aides, financières et d'ingénierie, des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux, notamment les associations, avec un onglet dédié aux [Aides européennes 2021-2027 | Aides Territoires](#) ;
- Le site Europe-en-France recense également les appels à projets déployés, aussi bien sur les fonds en gestion directe qu'en gestion partagée : [Appels à projets | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens](#).

Glossaire

1 Les principaux programmes de financements européens en faveur du tourisme

Erasmus+	Programme en faveur de la formation, de la jeunesse et du sport
Europe Créative	Programme dédié aux secteurs de la culture et de l'audiovisuel
Europe Numérique	Programme dédié à la numérisation de l'économie et de la société
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE+	Fonds social européen +
Horizon Europe	Programme européen pour la recherche et l'innovation
INTERREG	Coopération interrégionale
LEADER	Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale
LIFE	Programme en faveur de l'environnement et du climat
SMP	Programme pour le marché unique (single market program)

2 Les acteurs clés des financements européens

AG	Autorité de gestion
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
CE	Commission européenne
DGAMPA	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DGEFP	Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle
GAL	Groupe d'action locale

Contributeurs et remerciements

La Direction générale des Entreprises tient à exprimer ses remerciements à l'ensemble des acteurs auditionnés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions. Qu'il s'agisse d'autorités de gestions et de points de contact nationaux, d'opérateurs de projets partageant leur retour d'expérience ou de divers acteurs mobilisés sur la question des financements européens, chaque entretien a permis d'enrichir ce guide pratique.

Ce guide a été réalisé avec le concours de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, de CCI France et d'ADN-Tourisme.

Rédaction du guide :

Pierre ALLEGUEDE, chargé de mission à la sous-direction du Tourisme (DGE)

Relecture du guide :

Manon LELOIR, cheffe de projets à la sous-direction des affaires européennes et internationales (DGE)

Sandra CHAIGNON, coordinatrice nationale de la communication sur les fonds européens (ANCT)

Giorgia DI BUCCI, Directrice de projets Europe et International (CCI France)

Isild HOEL, Cheffe de projets affaires institutionnelles nationales et européennes (CCI France)

Benoit ARTIGE, Responsable de la communication fédérale (ADN-Tourisme)

Mise en forme du guide :

Victoria TARDIEU, graphiste au service de la communication/Studio graphique (DGE)

Pierre ALLEGUEDE, chargé de mission à la sous-direction du Tourisme (DGE)

Conception : DGE
Réalisation : Sircom
Photos : @Adobe stock
Septembre 2026

→ www.entreprises.gouv.fr

X    @DGEntreprises

#DGEntreprises